

Sommaire

EDITO DE L'ADJOINT

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Droit de préemption
- Renouvellement chasse
- Convention territoire Alsace
- Convention activité snack
- Subvention
- Contrat d'assurance
- Référent déontologie élus

PAGE ECONOMIQUE

- L'Atelier d'Claire

INFOS PRATIQUES :

- Intronisation du C.L.J
- Bruit de voisinage
- Itinéraire cyclable
- Vidéo-surveillance
- Habitat
- Concours photos
- Commémoration du 8 mai
- Fréquentation du port
- Catastrophe naturelle 2022
- Activités de la bibliothèque
- Agenda

ENVIRONNEMENT

- La tonte différenciée
- CVE

Mairie de
STEINBOURG

Place du
Général De Gaulle
67790 STEINBOURG

☎ 03 88 91 15 61
mairie@steinbourg.fr
www.steinbourg.fr



Commune de
Steinbourg



Chères Steinbourgeoises, chers Steinbourgeois,

La période estivale, entraînant la venue des beaux jours, s'annonce. Profitons de découvrir notre nouvel itinéraire cyclable partagé qui relie Steinbourg à Dossenheim en passant par Ernolsheim et peut même être prolongé jusqu'à Hattmatt.

Le vélo est désormais un moyen de locomotion écologique qu'on utilise pour aller au travail, pour pratiquer du sport ou simplement en guise de loisir. La piste cyclable qui longe le canal est de plus en plus fréquentée et les arrêts au port de plaisance sont nombreux. Nous avons donc décidé de mettre en place un toilette à cet endroit pour pouvoir offrir un service supplémentaire aux visiteurs qui s'arrêtent à Steiweri.

Les activités en plein air en dehors du vélo sont nombreuses, le parc récréatif accueillera prochainement deux nouveaux jeux ludiques qui apporteront aux enfants de l'éveil, de l'échange et du partage.

La saison est également propice aux rassemblements et parfois aux dégradations, c'est pourquoi nous avons installé des caméras sur nos bâtiments communaux (Mairie, foyer communal et école) afin de pouvoir assurer la sécurité des bâtiments mais aussi celle des citoyens.

Dess johr woncht velo gefähre !

Cédric ROSIN



Séance du Conseil Municipal

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide de ne pas intervenir dans la vente de cinq maisons, appartement et terrains (rue d'Ernolsheim, rue des Vosges, rue des Hirondelles et lotissement Birkenfeld).

RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE

Le Conseil Municipal valide le mode de consultation par écrit des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse.

Il désigne également les conseillers qui siègeront à la commission consultative communale de la chasse.

CONVENTION TERRITOIRE ALSACE

Le Conseil Municipal accepte de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la CEA pour le financement des projets pour la période 2022-2025.

CONVENTION ACTIVITE SNACK

Le Conseil Municipal valide la prolongation du contrat pour la location du terrain pour l'activité snack pour une période de 3 mois.

SUBVENTION

Le Conseil Municipal accorde une subvention à l'association scolaire de Steinbourg pour les différentes activités organisées durant le 2^{ème} trimestre scolaire.

CONTRAT D'ASSURANCE

Le Conseil Municipal décide de rejoindre la procédure de consultation organisée par le CDG 67 pour le renouvellement du contrat d'assurance statutaire pour le personnel.

REFERENT DEONTOLOGIE ELUS

Le Conseil Municipal décide de désigner le collège des référents des centres de gestion 67-68-90 comme référent déontologie des élus.

La page économique



37, rue de la Gare 67790 Steinbourg
Tél: 03.88.89.50.24
ou Prise de Rdv en ligne :
<https://app.rdvcoiffure.fr/latelierdclaire>

Pour ceux d'entre vous qui ne me connaissent pas encore, je me présente brièvement : Je m'appelle Claire RIHN WERNERT. Je suis originaire du village et j'y ai même débuté ma carrière de coiffeuse, au salon "Coiffure Ellen", en tant qu'apprentie. Pour m'épanouir et évoluer aussi bien professionnellement que personnellement, j'ai eu la chance et l'opportunité d'exercer dans différents salons de coiffure. Chacun m'a apporté un savoir-faire, mais également un savoir-être.

Grâce à cela, j'ai pris la décision en 2023 de travailler à mon compte. Pour moi, la reprise du "Salon de l'Ecluse" sonnait comme une évidence. Je bouclais la boucle, en m'installant là où tout a commencé.

Horaires:

Lundi : 10h - 18h	- Mardi : 9h- 12h / 13h30 - 18h
Mercredi : Fermé	- Jeudi : 9h -18h
Vendredi : 9h - 19h	- Samedi : 7h30 - 15h



Informations pratiques



INTRONISATION DU CLJ

Les membres du Conseil Local des Jeunes ont été intronisés officiellement le 10 mai 2023 avant la séance du conseil municipal en présence des élus. Mme le Maire leur a remis la cocarde tricolore, symbolisant leur engagement dans la vie municipale.

Ils se sont rendus au vaisseau pour visiter une exposition autour de l'engagement dénommée "colibri". Ils ont été sensibilisés sur le tri, le civisme, l'économie d'énergie, l'alimentation... De nombreuses expériences ont animé cette journée. Ils sont revenus avec énormément de projets.



BRUITS DE VOISINAGE

L'utilisation de matériel bruyant, tel que tondeuse, est règlementé par arrêté préfectoral et municipal.

Il est interdit d'en faire usage aux heures suivantes :

- les jours ouvrables avant 7h30 et après 20h
- les samedis avant 7h30, entre 12h et 13h, après 20h
- les dimanches et jours fériés avant 9h et après 12h

Merci de respecter ces horaires.

ITINERAIRE CYCLABLE

Les travaux d'aménagement du nouvel itinéraire cyclable reliant Steinbourg à Ernolsheim, Dossenheim touchent à leurs fins. Ce circuit peut même être prolongé jusqu'à Hattmatt. L'enrobé a été posé et les services de la CEA procéderont prochainement au marquage et à l'installation des panneaux de signalisation. Le chemin sera réservé aux cyclistes, mais pourra être emprunté par les propriétaires riverains et exploitants agricoles, services de secours et pour des missions d'entretien et d'exploitation de voirie ou de réseaux. Tous les autres véhicules seront interdits à la circulation.

VIDEO-SURVEILLANCE

Quatre caméras ont été installées sur les bâtiments communaux (mairie, école et foyer communal). Ce système de vidéo-surveillance est synonyme de sécurité et de prévention pour les citoyens.

HABITAT : TRAVAUX DE RENOVATION

A l'heure de l'urgence climatique, et du défi énergétique, l'Architecture en milieu rural est au cœur du sujet. Les réhabilitations et constructions contemporaines se doivent de relever ce même défi avec autant d'efficacité et d'élégance. Une série d'événements (stages pratiques, conférences, visites autour de l'éco rénovation du patrimoine bâti traditionnel) est programmée dans la région. Vous pourrez trouver le programme de ces événements sur le site de la commune : www.steinbourg.fr



UN REGARD SUR STEINBOURG

La commune organise un concours-Photo ouvert à tous pour un regard sur Steinbourg (son architecture, sa nature, ses festivités...).

Les plus belles photos seront publiées dans le bulletin Municipal de fin d'année.

Pour participer, envoyez vos photos en indiquant votre nom, le lieu et la date du cliché à :

mairie.communication@steinbourg.fr



COMMEMORATION DU 8 MAI

Le dimanche 8 mai, les élus, en présence des membres du Conseil Municipal, du CLJ, de deux incorporés de force, des Sapeurs-Pompiers, des choristes et de la population, ont effectué un dépôt de gerbe devant le monument aux morts. A l'issue de la commémoration, un vin d'honneur a été servi au foyer communal où l'on pouvait découvrir une magnifique exposition sur les Malgré-Nous.



Bibliothèque

Le 25 avril 2023, la bibliothèque municipale s'était associée à la CSF/APFS pour proposer un après-midi « Jeux de société en famille »... Malheureusement, peu de familles ont répondu à l'invitation.

Une dernière séance de contes pour les tout-petits est programmée le mercredi 24 mai 2023 avant les vacances. Le jeu qui clôture habituellement la séance est réservée aux enfants jusqu'à 6 ans. Quelques activités seront au programme pendant la période estivale : www.steinbourg.fr



FREQUENTATION DU PORT

En 2022, le port steinbourgeois a accueilli 167 bateaux d'origines diverses (58 % d'allemands, 28 % de français et 20 % autres) amenant 536 visiteurs adultes et 120 enfants. 74 % de ces bateaux étaient locatifs (Le Boat, Canalons, Locaboat, Nicols) contre 26 % de bateaux privés. Les bornes d'amarrage comptabilisent 18 bateaux de plus de 15 mètres, 72 bateaux de 9 à 15 mètres et 77 bateaux inférieurs à 9 mètres.



CATASTROPHE NATURELLE 2022

Un arrêté interministériel portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été publié au Journal Officiel en date du 3 mai 2023.

La commune de Steinbourg a fait l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle pour la période du 1er avril 2022 au 30 juin 2022.

Les personnes sinistrées ont jusqu'au 2 juin 2023 pour déclarer auprès de leur assurance les dommages qui en résultent.



Agenda

STEINBOURG

- 30 mai : Atelier nutrition pour séniors
- 2 juin : Don du sang
- 3 juin : Journée citoyenne, village propre
- 11 juin : Fête Dieu avec procession
- 15 juin : Body Sculpt au port (initiation à diverses activités sportives – Démonstration de danse - Restauration sur place
- 24 et 25 juin : Fête du tennis
- 25 juin : Messe avec bénédiction des bateaux et pique-nique familial au port
- 30 juin : Fête de l'école au Zornhoff à Monswiller
- 1-2-3 juillet : Messti / Brocante
- 13 juillet : Bal du 14 juillet

LOFFENAU

- 28 mai : Orgelkonzert mit Horn und Sopran
- 11 juin : Naturparkmarkt
- 17 juin : Sommerfest
- 24 et 25 juin : Gartenfest
- 7-8-9 juillet : Sportfest

Page environnement

Qu'est-ce que la tonte différenciée ou tonte raisonnée ?

Le temps du gazon parfaitement tondu est révolu. La tendance est aujourd'hui à la tonte différenciée qui consiste à ne tondre que pour créer des circulations permettant d'accéder à différentes parties du jardin (accès à des petites bulles de tranquillité équipées d'un banc ou d'un transat, à des coins bucoliques ornés d'un bassin de jardin, etc...). Surtout maintenez des corridors écologiques permettant aux espèces de circuler entre leurs différents milieux de vie. La tonte différenciée se caractérise par des hauteurs de coupe variables selon les endroits du jardin et des fréquences de passage de la tondeuse plus ou moins rapprochés selon les espaces. Ainsi un verger pourra n'être fauché qu'à la saison des récoltes pour faciliter les cueillettes.

Il ne faut pas négliger "l'entretien" des parties du jardin laissées avec leurs herbes hautes : il convient de ne pas offrir aux végétaux ligneux l'opportunité de se développer et certaines bandes enherbées peuvent être agrémentées d'un semis de prairie fleurie ou d'une plantation de bulbes de printemps.

Pourquoi opter pour la tonte différenciée ou tonte raisonnée ?

Le manque d'eau et les sécheresses qui se multiplient sont incompatibles avec les pratiques d'arrosages abondantes d'hier. Les herbes hautes stockent le CO2 et préservent un certain niveau d'humidité dans le sol, puis redescendent jusqu'aux racines ; en outre, elles empêchent un assèchement intense du sol puisque les rayons du soleil ne l'atteignent plus directement. Les herbes hautes constituent une réserve de biodiversité facilitant la présence de nombreux auxiliaires et insectes utiles au jardin, notamment pour la pollinisation et pour la lutte contre certains ravageurs, sans oublier qu'ils pourront aussi se reproduire plus facilement sans que leurs nids ou pontes soient détruits.

La variété des espèces végétales, notamment sauvages, qui se développent parmi les herbes hautes permet également d'attirer des familles plus larges d'insectes utiles pour le jardin, de nourrir particulièrement des abeilles et autres insectes pollinisateurs, tout en offrant une vue plus attrayante et colorée qu'un gazon uniforme.

Enfin, à moins d'utiliser une tondeuse manuelle, restreindre l'utilisation des outils motorisés au jardin fait faire des économies d'énergie (essence, électricité), apporte plus de calme – les voisins apprécieront ! - et procure un gain de temps que vous pourrez mettre à profit pour vous adonner à d'autres activités que vous affectionnez.



Bientôt une nouvelle activité à Steinbourg pour accompagner le territoire dans la transition écologique

CVE porte une réflexion à l'échelle du Pays de Saverne pour une filière de valorisation des matières organiques par la méthanisation à Steinbourg.

CVE Territoire de Saverne permettra de valoriser les sous-produits de restauration collective, les restes de repas ou encore les invendus de production alimentaire du territoire en **produisant** :

- Une **énergie renouvelable** pour le réseau de gaz du Pays de Saverne
- Un **engrais organique naturel** de qualité pour l'agriculture locale

L'équipe CVE souhaite vous informer et vous impliquer dans la démarche

En tant que citoyens, habitants, vous pouvez apporter votre contribution à la concertation dès maintenant.



Appel à volontaires !

Vous souhaitez participer ?

Contactez nous :

- Via le site internet dédié :

<https://cve-territoire-saverne.alsace>

- Ou par email à :

contact@cve-territoire-saverne.alsace

Scannez ce QR
code pour accéder
au site internet

